



## MISSION ARGENT DE POCHE 2024 Charte d'engagement

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la commune d'HILLION en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-la attentivement.

### Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires d'été, sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.
- ✓ Un maximum de 3 missions pourra être réalisé.

### Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie (02.96.32.21.04) 48h avant le début de la mission.

### Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

## Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

## Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

## Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30min de pause).
- ✓ Le versement se fera au Service Enfance-Jeunesse en mairie chaque lundi de 14h à 15h, à l'issue des différentes missions réalisées. En dehors de ce créneau, sur rendez-vous.
- ✓ Lors du rendez-vous un bilan de la mission sera effectué.
- ✓ Au-delà du 11 septembre 2024, il n'y aura plus de versement possible.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom :

Prénom :

Signature du participant,  
précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**Hillion**  
Presqu'île - Baie de Saint-Brieuc

